

ETRE DOCTORANT, ETRE DOCTEUR en 2014 en géographie

Une table ronde a réuni le 5 avril dans le cadre du CNFG, le président du CNU section 23 (Hervé Regnault) et des personnalités qui ont été ou sont encore membres de l'AERES (Paul Arnould, Gabriel Dupuy, Yvette Veyret). Gabriel Dupuy représentait également la présidente de la section 24 du CNU (Sabine Barles excusée).

La réflexion que nous avons souhaité mener sur les doctorants et les docteurs en 2014, s'inscrit pleinement dans les objectifs du CNFG, association qui outre sa dimension internationale (UGI) est aussi une plateforme de rencontres et de débats permettant de fournir une analyse de la discipline, ici les doctorants et docteurs, mais qui aurait pu aussi envisager la recherche en géographie, la place de la géographie appliquée et des géographes professionnels, la géographie dans l'enseignement....

Les évaluations de l'AERES qui conduisent à rencontrer des directeurs et les membres de laboratoires de recherche, des Ecoles doctorales et des étudiants doctorants, permettent d'envisager quelques aspects concernant les doctorants et les docteurs en géographie. Ces réflexions qui n'engagent que leurs auteurs devraient permettre à la fois de répondre à certaines interrogations des doctorants mais susciter aussi d'autres questions quant aux choix du sujet, aux objectifs de la thèse, à la manière de la « vendre ». Il ne s'agit pas pour nous d'établir des normes définissant strictement ce que devrait être une thèse, comment elle devrait-être conduite... quel sujet privilégier, mais de proposer le résultat de nos observations qui rejoignent celles des présidents des deux sections du CNU.

Quelques questions que se posent les doctorants

L'encadrement du doctorant notamment par les Ecoles doctorales paraît de plus en plus important, or, il n'est pas toujours également effectué. Certaines Ecoles doctorales n'ont que peu d'exigence envers les doctorants, d'autres (rares encore bien que les Ecoles doctorales semblent prendre de plus en plus de poids et d'importance dans la formation du futur docteur) dans les Grandes Ecoles disposent de « coach » pour suivre le doctorant, ses attentes en matière de rédaction, en matière de langue (Anglais), ses publications, sa participation à des colloques dument choisis. Le devenir du docteur est connu quatre ans après la soutenance, c'est le cas pour 98% des docteurs. Ces pratiques devraient, toutes choses égales par ailleurs, servir de modèles dans le futur.

Le choix du sujet pose la question de l'insertion de la recherche au sein d'une équipe. Un sujet déconnecté d'une équipe de recherche paraît risqué. Il est nécessaire de se positionner au sein d'un laboratoire de recherche et de se rapprocher de chercheurs de l'équipe à laquelle appartient le directeur de la thèse.

Le sujet de thèse devrait dans l'idéal être dans la continuité des travaux de M1 et de M2, mais dans la réalité, le choix du sujet est souvent fonction des financements. Il peut donc être déconnecté des recherches de M2.

La question de la co-direction, ou de la co-tutelle internationale se pose parfois. Un comité de pilotage qui se réunirait 3 ou 4 fois au cours de la thèse paraît vivement souhaitable, il nécessite une bonne définition du sujet, et ne devrait pas se traduire par des fortes tensions ou des oppositions entre les membres de ce comité situation très négative pour le doctorant.

Faut-il ou non travailler à l'étranger plutôt qu'en France ? Il n'y a pas de position institutionnelle concernant cette question, tout dépend de la nature du sujet, de sa définition... En fait ce qui compte c'est « l'internationalisation de la pensée » plus que celle des terrains. En dehors de cet aspect d'ouverture internationale de la pensée, il n'y a pas en section 24 notamment de prime particulière à l'international. Néanmoins une expérience internationale en cours de recherche peut-être très positivement perçue.

Les publications. Aujourd'hui il paraît nécessaire pour les doctorants de publier au long de leurs années de recherche. C'est là une recommandation du CNU section 23. Les publications doivent être effectuées dans des revues à comité de lecture, notamment celles répertoriées par l'AERES. Il est préférable de ne publier qu'un très bon article dans une excellente revue plutôt que de multiples articles dans des revues sans rayonnement. Faut-il signer seul ces travaux ou avec le directeur de thèse ou d'autres chercheurs ? La co-signature est possible mais l'étudiant devrait signer en premier.

La présentation de la thèse sous la forme de quelques articles de très grande qualité ou, ce qui est le plus courant en SHS, d'un volume plus traditionnel est évoquée. Rien n'empêche de suivre la solution qu'utilisent parfois les sciences 'dures' (recueil d'articles publiés dans des revues de rang A souvent en Anglais). Les doctorants de géographie interrogés sur leur préférence fournissent des réponses partagées.

S'agissant du **financement de la thèse**, si le nombre de contrats doctoraux est très faible, d'autres sources de financements existent (bourses des collectivités territoriales, bourses CIFRE..) mais demeure un nombre non négligeable de doctorants non financés. Certains doctorants travaillent dans l'éducation nationale (professeur du secondaire par exemple) or, certaines Ecoles doctorales refusent leur inscription en thèse. C'est regrettable, des thèses préparées par des étudiants qui ont une activité à côté de leur recherche, peuvent en dépit de la lourdeur du travail et de ses difficultés, être de grande qualité. Elles correspondent en quelque sorte à des thèses en « formation continue ».

Les étudiants qui ont des bourses CIFRE doivent aussi être fortement impliqués au sein du laboratoire de recherche.

La durée de thèse selon les critères les plus couramment admis elle ne devrait pas dépasser 3 à 4 ans sauf pour les étudiants qui travaillent. Les doctorants qui disposent de financements notamment de contrats doctoraux devraient eux, terminer impérativement dans les délais

indiqués. Des durées de thèse dépassant les temps indiqués ne sont pas pénalisantes pour des étudiants qui mènent de front recherche et activités autres faute de financements spécifiques.

Les mentions de la thèse. Certaines universités ont supprimé celles-ci, une telle démarche peut être problématique sur le marché de l'emploi international où les mentions existent. La suppression des mentions renvoie à la qualité du rapport qui doit fournir des indications précises sur le travail de thèse, être suffisamment explicite sur le contenu, la démarche, les résultats.

Dans tous les cas, la **composition du jury** paraît un élément important dans la perception et l'évaluation du travail de thèse.

La préparation du futur métier : le projet professionnel, une thèse pourquoi ?

Comment transformer une thèse en un projet professionnel ? C'est une question majeure que doivent se poser les étudiants qui se lancent dans une recherche, qu'elle soit à finalité de recherche pure (dans le cadre du CNRS par exemple mais aussi de l'enseignement supérieur) ou directement à finalité professionnelle.

Au cours des années de recherche, les doctorants s'insèrent parfois dans des « **laboratoires juniors** » lesquels organisent des journées de réflexion, auxquelles participent des acteurs professionnels... Les doctorants gèrent les aspects financiers de telles manifestations. Ce sont là des expériences très utiles, appréciées par les futurs employeurs. Ces laboratoires juniors sont parfois pluridisciplinaires, ils associent SHS, scientifiques, sciences de l'ingénieur, voire juristes ou économistes...

L'insertion des étudiants doctorants au sein d'un **réseau d'anciens** par exemple paraît très utile. Les doctorants peuvent s'appuyer sur de tels réseaux afin d'obtenir des informations sur la manière de valoriser le doctorat, sur les attentes du monde professionnel en matière de thèse...

Dans un certain nombre de cas, les Ecoles doctorales dont on a déjà souligné l'importance et la montée en puissance au sein des universités, reçoivent les nouveaux doctorants, proposent des entretiens personnalisés, suivent les doctorants au cours des années de recherche dans le but de valoriser au mieux la thèse une fois terminée. De telles pratiques, importantes, devraient être systématisées au sein des ED des universités comme elles le sont dans les Grandes Ecoles. L'entretien d'embauche ou les oraux de recrutement dans le privé ou le public, devraient être systématiquement préparés. Parfois les laboratoires de recherche participent à de telles préparations

Les « doctoriales » proposées par certaines universités s'inscrivent dans de telles propositions et pourraient être systématiquement proposées. De même l'Association B. Gregory (« le quatrième chapitre de thèse) qui anticipe en deuxième année de thèse et intervient en 3ème année prépare l'insertion professionnelle.

Le projet professionnel est parfois envisagé dans **les chartes de thèse**.

Quelques chiffres le CNU section 23 examine environ 260 / 270 demandes de qualifications aux fonctions de Maître de conférences, par an et le taux de qualification varie de 65 à 69 %. Les non qualifiés sont presque toujours des docteurs qui ont une thèse dans une autre discipline et qui ne publient pas dans des revues de géographie. Si un candidat a un parcours de géographe (master et doctorat en géo) et une thèse raisonnablement bonne (mention indifférente) avec un rapport de soutenance argumenté et éventuellement critique mais mentionnant aussi des points forts, si en outre le candidat a effectué une ou deux publications (premier auteur recommandé mais pas indispensable) dans des revues de géographie reconnues par l'AERES, s'il a une expérience d'enseignement, la qualification est à 99 % acquise. A noter que l'absence d'enseignement n'est en aucun cas rédhibitoire.

Le CNU 23 tient absolument à signaler qu'il reçoit chaque année une bonne vingtaine de doctorats remarquablement excellents, portant sur tous les domaines /problématiques/méthodes de la géographie (et issus de différentes universités). Le niveau scientifique de ces travaux est extrêmement élevé et témoigne d'une forme d'excellence qu'il convient de saluer chez un certain nombre de jeunes docteurs.

Section 24, le taux de qualifiés par rapport aux dossiers examinés est de l'ordre de 55 à 60 % selon les années. Du point de vue des postes, si l'on compte les postes 24 et les postes 23 profilés « aménagement » chaque année au niveau national sont publiés 7 à 8 postes (ce chiffre est assez stable dans le temps). Il y a en moyenne une cinquantaine de demandeurs pour un poste. Ce calcul est forcément approximatif (puisque les statistiques n'existent pas) et la moyenne cache de fortes disparités entre les Universités.